



CONDITIONS GENERALES

Horaires de la réception: Juillet/Août : 8h30 - 12h – 14h30 -20h Hiver : 10h - 12h – 14h - 16h

LOCATION D'EMPLACEMENTS CAMPING

Obligation : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Visiteurs : les visiteurs sont acceptés dans la journée en acquittant une redevance de 2 euros. Ils doivent stationner leur véhicule sur le parking à l'entrée du camping.

Animaux : les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1re et 2e catégories. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines et dans les bâtiments.

Le carnet de vaccination à jour, pour les chiens et les chats doit être présenté à l'accueil le jour de l'arrivée.

Réservation : tout contrat de location de camping devra être retourné accompagné d'un règlement de 54 €, dont 40€ à titre d'acompte à valoir sur votre séjour et 14€ pour les frais de réservation.

Annulation : en cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser. L'annulation doit être envoyée par lettre écrite avec A.R., les messages téléphoniques ne sont pas admis.

En cas d'annulation il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de réservation et le montant de l'assurance annulation si souscription
- Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre séjour.
- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

En l'absence écrite du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Garantie annulation : Il est fortement recommandé de souscrire une garantie annulation (assurance AXELLIANCE - 0556546757, voir conditions générales sur le site www.camping-saint-lary.com) payable lors de la réservation, dont le montant est de 12€ par séjour (Max. 30 jours).

LOCATION D'HERGEMENTS

Le jour de votre arrivée, les locations sont disponibles de 16h à 20h en juillet et en Août et de 14h à 16h le reste de l'année.

Les mobil-homes doivent être libéré avant 10h en juillet et en Août et de 10h à 11h30 le reste de l'année, ils feront l'objet d'une vérification

Conditions de paiement : Pour les réservations effectués plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du montant des prestations réservées doit être réglé au moment de la réservation. Le solde du séjour est à régler 30 jours avant le début du séjour et il ne sera fait aucun remboursement en cas de départ anticipé.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début de séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

Sans règlement du solde dans les délais prévus, le camping se réserve le droit d'annuler votre réservation et de conserver l'acompte précédemment versé.

Réservation : La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de location hébergement qui devra être retourné sous 10 jours, accompagné d'un acompte équivalent à 25% du montant de la location + 25 euros de frais de réservation.

La direction se réserve le droit de changer un numéro attribué. Les préférences ne sont pas garanties, sauf confirmation écrite du camping.

Obligation : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

La capacité d'accueil des locatifs, suivant les modèles, est FERME pour une question d'assurance et de sécurité des personnes. Aucune personne supplémentaire (même enfant en bas âge) ne sera acceptée. Seules les personnes mentionnées sur le contrat de réservation seront autorisées à séjourner sur le camping, toute modification restant à l'appréciation du camping.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locations.

Visiteurs: Les visiteurs sont acceptés dans la journée en acquittant une redevance de 2 euros. Ils doivent stationner leur véhicule sur le parking à l'entrée du camping.

Annulation : En cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser .

En cas d'annulation il vous sera retenue ou vous resterez devoir :

- Les frais de réservation et le montant de l'assurance annulation si souscription (assurance AXELLIANCE - 0556546757, voir conditions générales sur le site www.camping-saint-lary.com)
- Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre séjour.

- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date

L'annulation doit être envoyée par lettre écrite avec A.R., les messages téléphoniques ne sont pas admis.

Garantie annulation : Il est fortement recommandé de souscrire une garantie annulation (**AXELLIANCE, voir conditions générales sur le site www.camping-saint-lary.com**) payable lors de la réservation, dont le montant est de 2,10 euros par nuitée.

Charges : Le loyer n'inclue pas la taxe de séjour (0,50 cts par pers), ni l'eau (1,98€ le m³). Tous les mobil-homes possèdent un compteur d'eau et d'électricité indépendant. Un relevé est effectué à l'arrivée et au départ et le règlement se fait en fin de séjour.

Du 01/11 au 30/04, un forfait de 8€ par jour pour l'eau et l'électricité vous est offert, tout dépassement sera à votre charge (0,36€ le KWA et 1,98€ le M3)

Du 01/05 au 31/10, un forfait de 8€ par semaine pour l'eau et l'électricité vous est offert, tout dépassement sera à votre charge (0,36€ le KWA et 1,98€ le M3)

Vous n'avez pas accès aux sanitaires du camping gratuitement il y a un supplément de 2 euros par personne logeant dans le mobil home pour y accéder.

Les installations sur les parcelles des mobil-homes sont interdites. Il est prévu 1 véhicule par installation; tout véhicule supplémentaire doit être déclaré et la redevance correspondante doit être acquittée.

Inventaire : Le matériel de chaque caravane ou mobile-home, fait l'objet d'un inventaire chiffré affiché dans l'installation, le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée, de signaler toute anomalie et de le rendre signé le jour même.

Caution : Le Mobil-Home sera rendu dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 80 € pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remise en état rapide aux frais du locataire. L'inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location : tout manquant doit être payé par le locataire.

En garantie de ces dispositions une caution de 380 € par mobil-home loué (soit 300€ pour le mobil home et 80€ pour le ménage) est exigée du locataire du mobil-home le jour de la remise des clés et lui est rendue le jour du départ sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité. En cas de départ anticipé la caution vous sera restituée sous 8 jours.

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile et présenter un justificatif lors de son arrivée.

Nettoyage : Une option forfaitaire de nettoyage peut être demandée à l'arrivée, moyennant la somme de 80 euros.

Responsabilité du camping : Le client reconnaît expressément que le camping ne pourra être tenu responsable du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans leur brochures ou site internet (photos activités loisirs services dates de fonctionnement) Toutes les photos utilisés sont non contractuels et n'ont qu'un titre indicatif.

Droit à l'image : Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping du val d'autun à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

En cas de litige : Médiation des litiges de la consommation - CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris CCI de Paris) Médiation des litiges de la consommation - CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris CCI de Paris) .Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet: www.cmap.fr .Saisine par mail:

consommation@cmap.fr .Saisine par voie postale: 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 Paris. Le Tribunal de Commerce de Tarbes est seul compétent

Informatique et liberté : Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping d'autun comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par nos services internes pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping du val d'autun 11 route d'autun 65170 Saint lary Soulan

Nom et date de naissance des occupants :

- - -
- - -

Date et Signature
précédée de la mention lu et approuvé